



PRESTATIONS FOURNIES



PRESTATION D'HEBERGEMENT

Cette prestation comprend:

L'accueil hôtelier

La location, d'un appartement individuel entièrement meublé et équipé (voir listes 1 et 2 ci-jointes)

L'utilisation et l'accès aux locaux collectifs et aux aménagements extérieurs

Les utilités, l'eau, la climatisation, l'électricité

La fourniture, et l'entretien du linge de maison

L'accès, gratuit au réseau Internet

L'accès, gratuit aux communications téléphoniques internes, et payantes pour l'extérieur

Les prestations de restaurations (formule à choisir, voir tarifs annexe ATS)

Les deux ou trois, repas selon la formule choisie

Demi pension	oui	non
--------------	-----	-----

Pension Complète	oui	non
------------------	-----	-----

Plus les collations occasionnelles, les repas spéciaux etc.

Les prestations de vie sociale gratuites

Prestations Fournies (APF)

Page 1 sur 2

Les participations, aux animations prévues par l'établissement

L'accès à la salle communautaire abritant : le coin lecture, le coin Internet, la télévision LCD grand écran

L'accès à la salle de gymnastique et à tous ses équipements

L'accès à la salle communautaire abritant : le coin lecture, le coin Internet, la télévision LCD grand écran

L'accès aux piscines, au sauna, jacuzzi etc. gratuitement

L'accès à tous les jeux extérieur ainsi qu'à l'étang de pêche et de villégiature
Gratuitement

Toute modification de prestation ou a cette liste devra faire l'objet d'un avenant au contrat de séjour signé par les deux parties.

Bon nombres de prestations complémentaires payantes pourront être choisies par le résident au cours de son séjour. (voir

DOSSIER ADMINISTRATIF INDIVIDUEL



IDENTITE
